



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 197-06-2018

Prenez avis que :

- le Règlement numéro **197-06-2018** amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter des précisions et corrections à certaines dispositions générales visant les piscines, les foyers extérieurs, les rives et les usages de la zone agricole A-118 et des zones villégiature V-420 et V-421, adopté par le Conseil municipal le 4 décembre 2018, est entré en vigueur le 31 janvier 2019, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis un certificat de conformité.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 8 h et 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 7 février 2019.

Hervé Rivet, LL.B., M.A.P.
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Hervé Rivet, Directeur général, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie à l'entrée de l'hôtel de Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham et sur le site internet de la Ville, le 7 février 2019.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 7^e jour de février 2019.

Hervé Rivet, LL.B., M.A.P.
Directeur général